



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 FEVRIER 2025

Présents

Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS METROPOLE HABITAT,

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Monsieur BRIMOU (visio), Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Madame MOREAU, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Madame ROCHER, et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Monsieur DENIS, Président de TOURS METROPOLE HABITAT, qui avait donné pouvoir à Madame GOBLET,

Madame BLUTEAU,
Monsieur LECONTE,
Madame MOSNIER,
Monsieur THOMAS, qui avait donné pouvoir à Madame ROCHER,

Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS METROPOLE HABITAT,

Absent

Monsieur ARNOULD,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS METROPOLE HABITAT
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame JEANDROT, Cheffe de l'Unité PHRU à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU, Secrétaire du CSE de TOURS METROPOLE HABITAT

Présidence de Madame GOBLET, Vice-Présidente

RIVES DU CHER – RUE NICOLAS POUSSIN : CESSION PAR TOURS METROPOLE HABITAT D'UNE EMPRISE DE VOIRIE AU PROFIT DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

(RC C/15)

Le Directeur Général et la Directrice Développement et Patrimoine informent le Conseil d'Administration que, lors d'une réunion regroupant les Représentants de la Ville de Tours, des Membres du Conseil Citoyen des Rives du Cher et des commerçants, il a été décidé du réaménagement de la rue Nicolas Poussin pour réaliser une « voie jardin » le long du groupe scolaire Georges Duhamel – André Gide.

Dans ce sens, des travaux ont été réalisés par les Services de Tours Métropole Val de Loire sur la partie de la parcelle DO n°35 afférente à la voirie de la rue Nicolas POUSSIN.

L'emprise DO n°35 B, d'une surface totale de 1 776 m² correspondant à la voirie, a été déterminée par le document d'arpentage du géomètre missionné par Tours Métropole Val de Loire, en vue d'une régularisation foncière. Le découpage foncier a été validé par les deux parties, et correspond aux attentes de chaque entité, avec un mètre conservé autour du bâtiment propriété de Tours Métropole Habitat, en cas de ravalement ou autres travaux à intervenir sur la façade.

L'emprise DO n°35 B sera cédée à Tours Métropole Val de Loire et intégrée dans leur domaine public, Tours Métropole Val de Loire en aura la maîtrise totale. Les modalités de cette acquisition seront présentées lors du Bureau Métropolitain fixé le 10 février 2025.

Il est précisé que les frais d'acte liés à cette cession seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire. Cette cession est consentie pour l'Euro symbolique.

La rédaction de l'acte de cession à intervenir est confiée à l'étude ALTANOT, Notaires associés à Tours.



Après examen des modalités de cette future régularisation foncière, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'autoriser le Directeur Général à signer l'acte de vente correspondant, et à percevoir l'Euro symbolique.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 07/02/2025 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**